



COMITE DE MASSIF DES ALPES

STRATEGIE AGRICOLE DU MASSIF DES ALPES

2021-2027

PROJET à VALIDER PAR LA

COMMISSION PERMANENTE DU MASSIF DES ALPES

- OCTOBRE 2015 -

Mise à jour 2019, à valider en Commission Permanente

PREAMBULE

Le schéma interrégional du massif des Alpes approuvé par les Régions en 2013 et révisé en 2017 prévoit de conforter et de développer les activités agricoles en valorisant leurs fonctions de production tout en reconnaissant le rôle de l'agriculture dans l'aménagement du territoire et le développement local.

Les enjeux de l'agriculture de montagne dans le massif des Alpes sont nombreux. Outre son aspect économique avec la fourniture de produits de qualité et sa dimension sociale d'occupation du territoire, l'agriculture des Alpes façonne les paysages et entretient l'espace en préservant la biodiversité tout en faisant face à un contexte de prédation par le loup de plus en plus important. L'agriculture joue également un rôle clé dans la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau. Aussi, le Schéma Interrégional de massif des Alpes dans sa version révisée en commission permanente le 22 Juin 2017 met en avant la contribution forte et indispensable de l'activité agricole à la gestion du territoire. Il définit une Stratégie Agricole de Massif organisée autour de 4 objectifs :

- Conforter et légitimer le pastoralisme du massif, dans ses composantes économiques, environnementales, culturelles ou historiques.
- Améliorer la compétitivité des exploitations par la valorisation des produits agricoles du massif alpin
- Assurer la viabilité structurelle et économique des exploitations
- Améliorer la gestion et le partage des ressources (eau, foncier, espaces naturels,...)

Le présent document a été établi en concertation avec les services de l'Etat, les professionnels du domaine agricole (et notamment des filières propres aux Alpes comme l'élevage, propice au maintien de la biodiversité sur les espaces naturels) ainsi qu'avec les conseils régionaux qui ont l'autorité de gestion des futurs programmes européens (FEDER et FEADER). Il s'appuie sur un bilan analytique des actions engagées lors de la programmation 2014-2020 et propose des orientations pour la période à venir en prenant en compte les évolutions du contexte qui pose de nouveaux enjeux pour l'agriculture de montagne du massif des Alpes.

SOMMAIRE

<u>BILAN SYNTHETIQUE DE LA PROGRAMMATION 2014-2020</u>	4
<u>ELEMENTS DE DIAGNOSTIC SUR L'AGRICULTURE ALPINE</u>	7
<u>LE CONTEXTE PARTICULIER DE LA CONSTRUCTION DE LA PAC 2021-2027</u>	18
<u>LES ORIENTATIONS DE LA STRATEGIE AGRICOLE DU MASSIF DES ALPES 2021-2027</u>	20
<u>UNE GOUVERNANCE AU NIVEAU DU MASSIF ADOSSEE A UN PLAN DE SOUTIEN A L'ELEVAGE DE MONTAGNE</u>	24

BILAN SYNTHETIQUE DE LA PROGRAMMATION 2014-2020

Portées par la Stratégie Agricole du Massif des Alpes, les forces vives du massif ont pu engager de nombreuses actions durant la période de programmation 2014-2020.

- **Les acteurs du pastoralisme ont développé annuellement un programme d'actions spécifique.** Valorisant les résultats de l'enquête pastorale réalisée entre 2012 et 2014 qui a permis d'analyser l'évolution des surfaces pastorales et les principaux enjeux qu'elles supportent, le programme « Contribuer à des activités pastorales robustes et dynamiques et à des paysages pastoraux attractif », s'est articulé autour de 4 axes :

- AXE 1 : Développer les techniques pastorales face aux chocs et aux opportunités

Dans ce cadre, plusieurs actions concernant la prédation ont été réalisées, notamment une enquête auprès des éleveurs concernant leur savoir-faire sur l'utilisation des chiens de protection, complétée par une enquête similaire auprès des bergers. Des actions sur l'impact de la prédation sur les systèmes pastoraux et sur les territoires ou encore pour développer un outil cartographique de suivi de la prédation, ont également été soutenues dans le cadre par le plan de sauvegarde du pastoralisme en Région Auvergne Rhône Alpes. Cette problématique alpine majeure nécessite une bonne articulation avec les autres échelles de soutien : plan national loup et plans de sauvegarde du pastoralisme régionaux.

Des actions concernant le suivi des impacts du changement climatique sur les alpages et les systèmes pastoraux ont été réalisées, notamment dans le cadre du projet Alpages sentinelles. Cette problématique prend de l'ampleur, notamment dans nos zones de montagne particulièrement impactées, et pourra utilement être abordée en inter-massif.

Le lycée expérimental de Carmejane a pu engager un programme expérimental sur les systèmes ovins viande pour favoriser l'autonomie fourragère et la viabilité des exploitations.

- AXE 2 : Concilier et valoriser le multiusage des espaces pastoraux

Une étude a fait le point sur l'évolution du foncier agri pastoral en stations, donnant des éléments quantitatifs et qualitatifs sur les interfaces domaines skiables et activités agri-pastorales. Un guide pratique des Responsabilité juridiques en espace pastoral a été élaboré et diffusé et des Fiches illustratives de gestion du multiusage dans différents territoires du massif ont été rédigées et les grands enseignements ont été synthétisés.

Des besoins de communication sur le pastoralisme ont été identifiés et des mini-clips en lien avec les offices du tourisme ont été réalisés. La réalisation du site internet du Festival Film Pastoralismes et Grands Espaces a également été soutenu périodiquement, afin de permettre sa dissémination sur d'autres territoires du massif, ce qui s'est concrétisé par la création d'un festival du film à Dignes.

- AXE 3 : Valoriser les services écosystémiques rendus par le pastoralisme

Les partenaires ont pu réaliser un bilan cartographique et qualitatif sur la mise en œuvre des Mesures Agro-environnementales à l'échelle du massif alpin.

Ils ont participé activement aux travaux engagés en réseau national pour mieux caractériser le lien entre les pratiques pastorales et la préservation de la petite faune de montagne (Observatoire des

galliformes de montagne ; agri-faune). La question du lien entre pratiques pastorales et biodiversité est également abordée dans le cadre du projet Alpages sentinelles (flore pastorale).

Par ailleurs, chaque année, des actions ont été conduites en faveur de la préservation des races rustiques caractéristiques des activités pastorales du massif, dans un cadre stratégique inter-massif coordonné par le CORAM.

- AXE 4 : Accompagner l'évolution des métiers pastoraux

Les partenaires ont cherché à mutualiser des outils d'accompagnement stratégique du pastoralisme, notamment collectif. Ils ont ainsi rédigé et diffusé un mémento d'accueil sur les espaces pastoraux, un règlement sanitaire type à destination des groupements pastoraux et un guide de l'employeur en situation pastorale. Une enquête a été conduite auprès des bergers pour mieux connaître leurs besoins. La FRGDS a pu améliorer son Réseau régional de surveillance sanitaire (en lien avec la transhumance) et développer un outil cartographique de gestion de transhumance alpine.

• **Concernant la problématique de la valorisation des produits de montagne**, plusieurs opérateurs tels que les Chambres d'agriculture et la maison régionale de l'élevage de PACA, ont conduit des actions portant sur :

- L'émergence de démarches nouvelles de valorisation du Lait de vache non différencié sur les Alpes, par la création de nouveaux fromages, l'accompagnement de démarches de labellisation (AOC Bleu du Queyras) ou en étudiant la faisabilité de structurer des circuits locaux de commercialisation de lait (type Cant'Avey'Lot)
- L'appui aux actions de recherche & développement sur la production des produits laitiers fermiers dans les Alpes du Sud (Impact de l'utilisation d'une présure végétale sur les qualités organoleptiques et sur la texture des fromages à pâte pressée non cuite)
- Structuration et développement des filières viandes de massif alliant valorisation du produit pour l'éleveur et apport d'un produit local de qualité au consommateur

• **Concernant l'amélioration de la gestion et le partage des ressources naturelles (eau, foncier, biodiversité,...)**, de nombreux investissements ont été accompagnés par l'agence de l'eau et de la Région PACA pour :

- Adapter les prélèvements d'irrigation agricoles à la disponibilité de la ressource en eau, en application du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône Méditerranée, en favorisant les économies d'eau.
- Moderniser des canaux de montagne : cette action correspond à des projets de remise en état de canaux d'irrigation gravitaire ou multi usages (eau potable/hydroélectricité/irrigation) dans un objectif d'économies d'eau.

• **La plus-value Interrégionale de la stratégie agricole alpine**

L'ensemble de ces projets a été réalisé grâce au soutien accordé à l'ingénierie, une ingénierie aux côtés des dynamiques territoriales, qui a permis d'accompagner les acteurs investis, de produire des références et de lancer des innovations. Le caractère interrégional de la majorité des projets est à saluer, les financements attribués dans le cadre de la CIMA apportant un réel complément aux dispositifs régionaux financés dans le cadre des PDR.

Le dynamisme des acteurs, confrontés à des besoins toujours plus importants d'accompagnement d'un secteur en perpétuelle mutation (transition alimentaire, changement climatique, prédation,...) a amené l'Etat à doubler son enveloppe FNADT à mi-parcours. Malgré cette augmentation, de

nombreuses actions ont dû être réduites ou repoussées faute de financements suffisants. Plusieurs champs d'action n'ont pu être travaillés ou l'ont été très faiblement (installation, valorisation des produits).

La cohérence de ces actions dans leur dimension interrégionale a été garantie par leur présentation devant le groupe agriculture du comité de massif des Alpes. Ce groupe, coanimé par la CRA PACA et le SUACI Montagn'Alpes, a fait preuve d'une réelle vitalité en se réunissant 3 à 4 fois par an. Il s'est avéré très efficace pour :

- faire émerger ou rendre compte de nouvelles initiatives et sujets en émergence dans les Alpes en lien avec la stratégie inscrite dans le SIMA
- présenter l'avancement des actions financées par la CIMA, les résultats obtenus, les questions posées, par des séminaires capitalisant les projets réalisés,
- assurer une diffusion des résultats à l'échelle des Alpes mais aussi dans les autres massifs
- proposer des coopérations inter massifs voire au-delà sur le thème de l'agriculture de montagne

Les travaux du groupe de travail Agriculture ont été relayés auprès des membres du comité de massif des Alpes, grâce aux représentants du collège des acteurs économiques :

- pour Les chambres régionales d'agriculture : M. Eric Lions et M. François Thabuis
- L'Association Fromages Traditionnels des Alpes françaises : M. Christophe Léger

Mais de nombreux autres acteurs membres du comité de massif participent activement à la stratégie et aux projets : collectivités locales et régionales, Parcs naturels régionaux, organismes de recherches (IRSTEA), associations (CIPRA), ainsi que les services de l'Etat (Parcs nationaux, DRAAF et DDT).

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC SUR L'AGRICULTURE ALPINE

• L'agriculture alpine en quelques chiffres clés issus du recensement agricole de 2010

L'agriculture alpine en 2010 compte :

- 20 000 exploitations, dont 75% situées en zones de montagne

Dans les zones de montagne :

- 14 800 exploitations, dont 7 000 moyennes et grandes (« professionnelles »)
- 20 200 actifs (en équivalent temps plein), dont 14 200 dans les exploitations moyennes et grandes ;

Elle occupe 25% de la surface du massif.

Elle représente :

- 3 % des exploitations agricoles françaises ;
- 1/4 des exploitations des régions Rhône-Alpes et PACA ;
- 20 % des exploitations de montagne au niveau national.
- 60 % des exploitations de la zone de haute montagne française

La ferme alpine compte en 2010 :

- 678 000 ha de SAU (Surface agricole utile / hors surfaces collectives), dont 80 % d'herbe + 314 000 ha de surfaces en herbe utilisées de façon collective par des groupements pastoraux
- 30 000 ha de surfaces agricoles sur les zones montagne du massif sont irrigués (3 % surfaces productives au nord, 16% au sud).
- 95 600 vaches laitières (3% du troupeau français) dont 94 % dans les Alpes du Nord
- 520 000 brebis (12% du troupeau français) dont 75 % dans les Alpes du Sud

Les surfaces pastorales dans les Alpes représentent :

- 1,1 million d'ha environ, avec 3 000 alpages pour 680 000 ha d'unités pastorales à fonction d'estive (surface quasiment équivalente à celle recensée en 1996) et 450 000 ha de zones pastorales (utilisées principalement au printemps, automne et/ou en hiver).
- Au total, les espaces pastoraux couvrent 28 % de la surface du massif alpin

Les 3 000 alpages et estives recensés dans le massif alpin sont utilisés par :

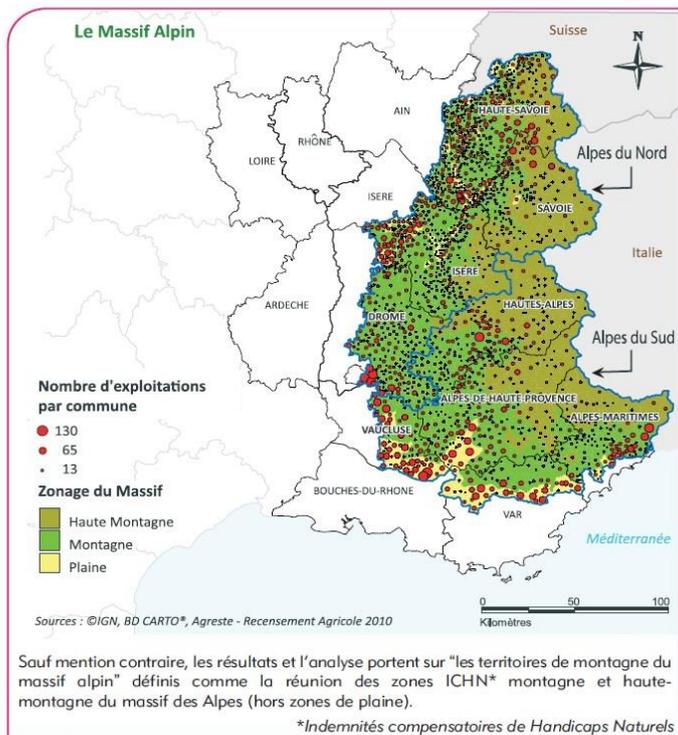
- 92 000 bovins (ce qui représente 28 % du cheptel recensé en 2010), dont 25 000 vaches laitières (soit 20 % du cheptel à l'échelle du massif et 30 % à l'échelle des Savoie),
- 770 000 ovins, soit les trois quarts du cheptel ovin recensé dans le massif alpin et les départements de transhumance de la région PACA,
- près de 15 000 caprins et plus de 2 000 équins.

L'exploitation alpine a en moyenne :

- une SAU de 77 ha (pour une moyenne nationale de 80 ha)
- une quantité de travail de 2 ETP (la moyenne nationale étant de 2,1 ETP)
- Une production brute standard de 96 000 € (la moyenne nationale étant 160 000 €)

Concernant les démarches de qualité :

- 8 % des exploitations alpines (soit le double du niveau national) et près de 10 % des surfaces agricoles sont engagées en agriculture biologique.
- Hors bio, 30 % des exploitations alpines (plaine comprise) ont au moins un produit sous signe officiel de qualité : AOP, IGP, Label. C'est six points de plus que la moyenne nationale.



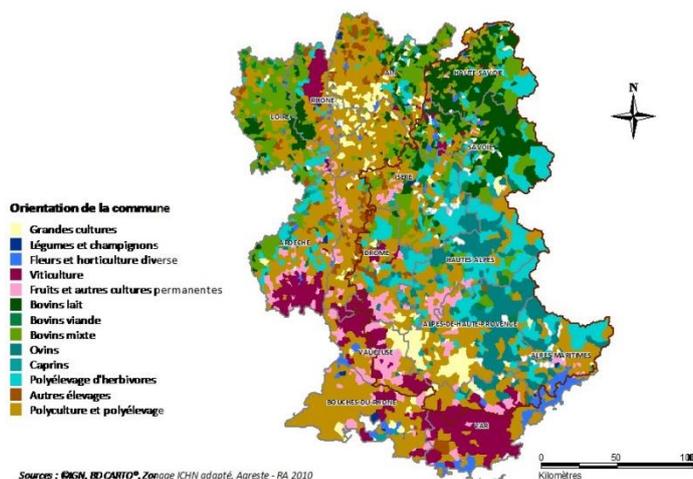
L'agriculture alpine est fortement marquée par un élevage extensif et herbager, aux systèmes diversifiés : ovins viande, bovins lait, bovins viande, caprins lait, etc. L'alimentation des troupeaux repose sur une combinaison entre les espaces pastoraux utilisés individuellement ou collectivement et les espaces cultivés, en prairies et céréales.

L'herbe (prairies, estives et parcours) représente 80 % des surfaces agricoles du massif. La mobilité des troupeaux est une caractéristique importante dans les Alpes et ce, depuis des centaines d'années. La majorité des éleveurs alpins pratiquent la transhumance sur les estives du massif qui accueillent également les élevages des zones de plaine du massif ou le bordant. L'hiver, certains éleveurs de montagne peuvent également transhumer une partie de leur troupeau en plaine (transhumance hivernale). La saisonnalité, les mélanges de troupeaux, une gestion collective sont les principales caractéristiques de cette mobilité.

Plus de la moitié des surfaces d'alpage est gérée de manière collective. En surface, 50 % des alpages sont des propriétés privées et 50 % sont des propriétés communales ou domaniales. Par ailleurs, un quart des surfaces d'alpage sont exploitées de manière très précaire (accord verbal ou vente d'herbe) et un tiers sont exploitées grâce à des conventions pluriannuelles de pâturage. L'augmentation significative des conventions pluriannuelles de pâturage permet l'exploitation des alpages dans un contexte de multiusage.

Les filières d'élevage des Alpes sont structurées autour de partenariats pour l'accompagnement technique, l'expérimentation, la formation et les références. Elles permettent également le maintien d'une biodiversité domestique et sauvage remarquables au travers de races locales et d'espèces végétales adaptées au milieu alpin et à ses filières.

Les orientations technico-économiques des communes du massif alpin en 2010



Une part de l'agriculture alpine repose sur un ensemble de productions végétales, diversifiées et adaptées au massif (arboriculture, céréales à paille dont blé dur, petit épeautre, PAPAM, viticulture, maraîchage, oléiculture...). Plus du quart des exploitations alpines sont spécialisées dans ces différentes productions végétales, ce qui constitue une spécificité au sein des montagnes françaises.

La pluriactivité reste une caractéristique alpine forte : 30 % des chefs sont pluriactifs contre 24 % dans l'ensemble des territoires de montagne français, et 18 % en France entière. La part des pluriactifs est élevée dans les orientations viande et grandes cultures. C'est cependant en haute montagne des Alpes du Nord, avec les stations de ski, qu'elle atteint son maximum (43 %), malgré une spécialisation contraignante en bovins lait.

La diversité importante en termes de territoires et de productions, liée à la géomorphologie du massif, font toute la richesse de l'agriculture alpine. Si les deux versants, nord et sud, du massif partagent une orientation dominante vers l'élevage extensif et herbager, leur agriculture présente néanmoins des différences importantes :

- Selon l'enquête pastorale 2012/2014, les alpages sont plus nombreux au nord des Alpes, mais plus grands dans le sud.

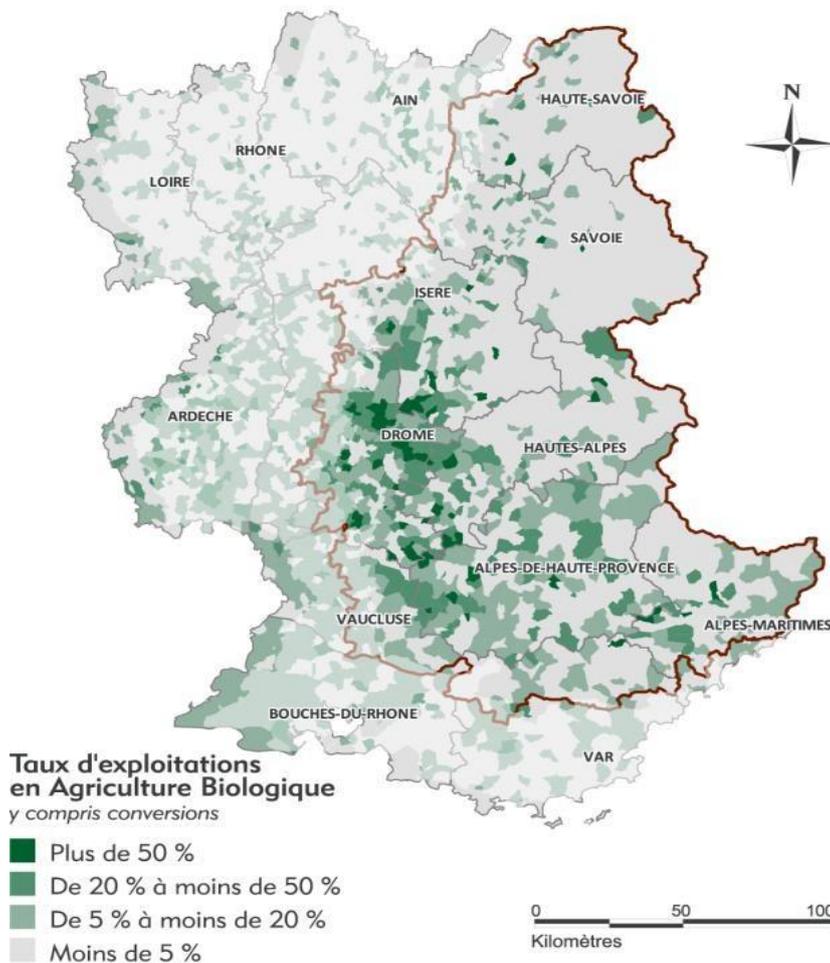
Zones et unités pastorales du massif alpin



Les trois-quarts des alpages se trouvent dans les Alpes du Nord, mais près de 60 % de ces surfaces pastorales sont localisées dans les Alpes du Sud. Les surfaces des alpages du massif alpin présentent donc des variations importantes selon les départements : petits alpages en Savoie (140 ha) et surtout en Haute-Savoie (à peine 60 ha), contre grandes estives dans les départements plus au sud : 600 ha en moyenne dans les Hautes-Alpes et près de 400 ha en Isère.

- La **densité d'exploitation** est, en zone de montagne, deux fois plus importante dans les Alpes du Nord que dans les Alpes du Sud (0,6 exploitations par km², contre 0,3 exp./km² dans les Alpes du Sud – pour mémoire elle est de 0,9 exp./km² en France). Ainsi, sur une superficie totale du territoire équivalente, les Alpes du Nord comptent 9 300 exploitations, soit près des deux tiers des exploitations du massif, contre 5 500 exploitations dans les Alpes du Sud.
- La **spécialisation laitière** est importante dans les **Alpes du Nord** : 81% des exploitations d'élevage ont une vocation laitière et 42 % des exploitations moyennes et grandes sont des exploitations laitières (contre 5 % dans les Alpes du Sud). Dans le département de la Drôme, le poids d'orientations caractéristiques des zones de montagnes sèches est important, en particulier les exploitations ovines et les exploitations végétales (cultures, PAPAM).
- Les **Alpes du Sud sont plus diversifiées** : si les exploitations spécialisées en ovins viande représentent 25 % des exploitations, les productions végétales avec les grandes cultures (17 %) et l'arboriculture fruitière (14 %), ont un poids important en zones de montagne. De plus, les céréales sont davantage présentes au sein des systèmes d'élevage. Toutefois, en termes d'occupation de l'espace, les ovins sont dominants. Les Alpes du Sud ont une vocation d'élevage allaitant (87% des exploitations d'élevage).

L'agriculture biologique dans le massif alpin en 2010

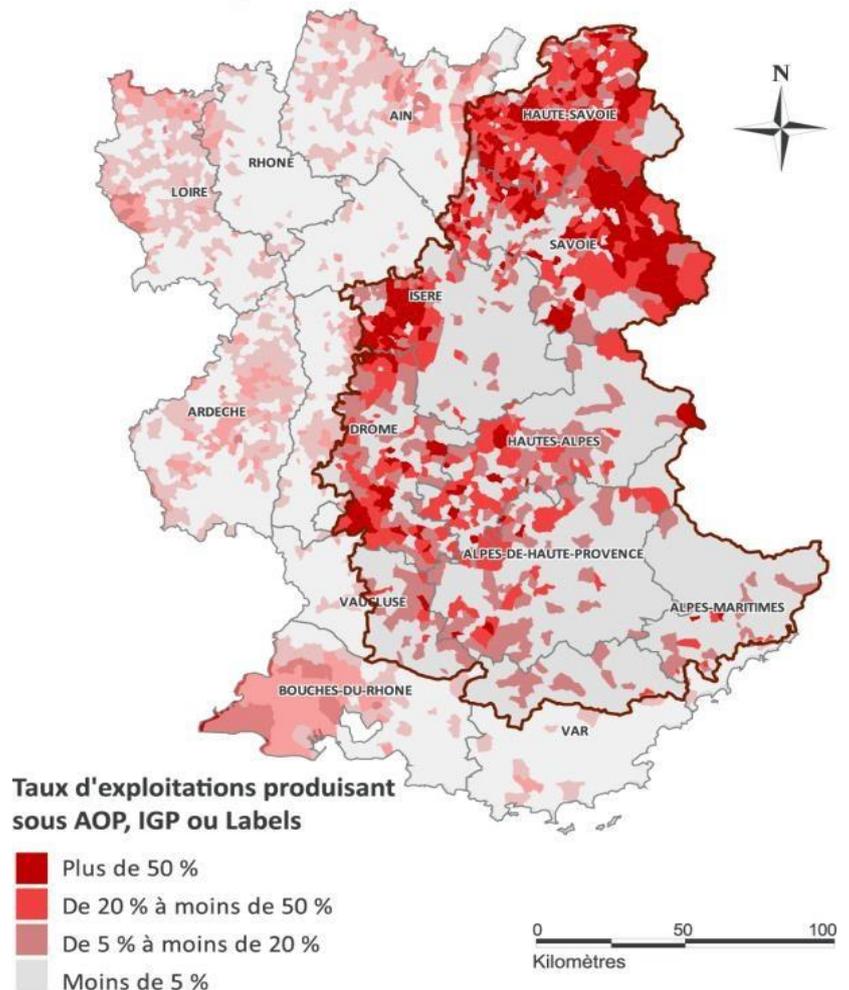


- Si globalement la part du bio est comparable dans les Alpes du Sud et dans les Alpes du Nord, sa répartition dans les départements diffère : Les exploitations bios sont bien réparties dans le sud alors que c'est principalement la Drôme qui concentre les exploitations bios dans les Alpes du Nord. Hors Drôme, seulement 4 % des exploitations du nord sont bio : on peut l'expliquer par le poids important des exploitations laitières, souvent déjà pourvues d'un signe de qualité AOP ou IGP, au sein de filières très organisées.

- La transformation des produits laitiers et viande repose pour une part importante sur un tissu d'outils locaux. La transformation fromagère est développée dans les filières laitières : dans le cadre de nombreux outils coopératifs dans les filières AOP/IGP, et par la transformation fermière pour les caprins et les ovins laitiers, avec commercialisation en circuits courts. Au sein de la filière viande, le tissu d'abattage reste fragile, constitué de l'abattoir ovin de Sisteron, de l'abattoir de Gap, et d'un maillage de petits abattoirs territoriaux. Ce tissu constitue également un maillon essentiel pour le développement de circuits de valorisation de proximité.

- Outre, la valorisation de produit sous signe officiel de qualité : AOP, IGP, Label, de nombreuses exploitations sont également engagées dans d'autres démarches de qualité : certifications de conformité produit ou mentions valorisantes, notamment "montagne" ou "fermier".

La production sous signe officiel de qualité (hors bio) dans le massif alpin en 2010

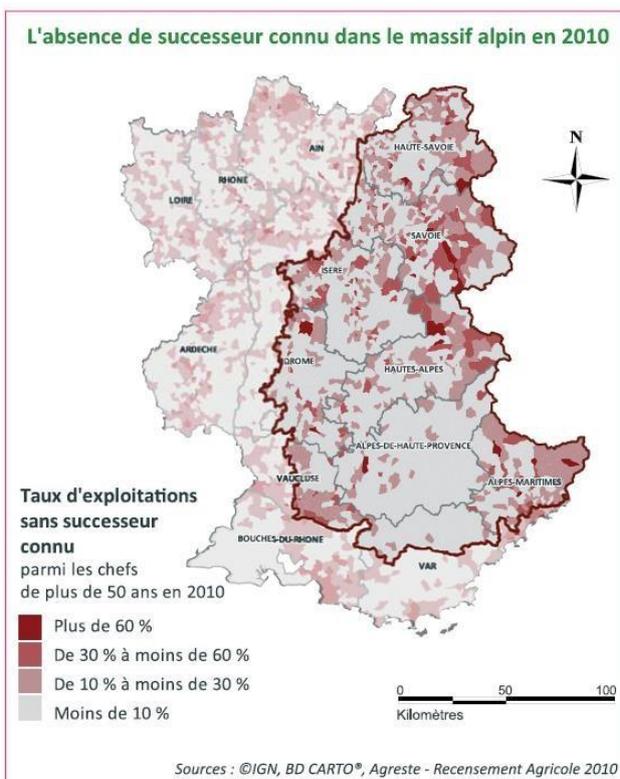


Sources : ©IGN, BD CARTO®, Agreste - Recensement Agricole 2010

La présence des grandes villes et métropoles aux portes du massif peuvent offrir des opportunités en termes de valorisation des productions agricoles. Les relations ville - montagne doivent s'intensifier et permettre à l'agriculture de nombreux débouchés, en s'appuyant sur l'image que peuvent dégager les Alpes et sur leur attractivité touristique, à laquelle l'agriculture contribue également.

Des évolutions importantes entre 2000 et 2010

L'agriculture alpine connaît une forte restructuration, avec une diminution de 30% du nombre d'exploitations (moyenne française : 26%), notamment du fait de la réduction des exploitations de petite dimension dans les Alpes du nord (-44%). Malgré cela, la dimension d'une exploitation alpine (estimée par la Production Brute Standard) demeure très inférieure à la moyenne nationale : 96 000 € contre 160 000 €. Parallèlement, le nombre d'actifs (en équivalent temps plein) a diminué de 17 % sur 2000-2010, ce qui entraîne une recomposition de la main d'œuvre agricole. La main d'œuvre familiale reste prédominante et se concentre sur les 17 600 exploitants (chefs et coexploitants) du fait de la très forte baisse du travail des autres actifs familiaux non exploitants (-46 %). **Le travail devient ainsi un enjeu de plus en plus prégnant sur les exploitations.**



L'âge moyen des chefs et coexploitants alpins est de 46 ans. La population des chefs d'exploitations a connu un vieillissement entre 2000 et 2010, comparable à la moyenne nationale : la part d'exploitants de plus de 55 ans passe ainsi de 18 % à 25 %, pendant que celle des moins de 45 ans se réduit de 52 % à 39 %. Ce vieillissement est plus prononcé dans les Alpes du Sud où les exploitants sont aujourd'hui plus âgés qu'au nord : un an et demi de plus en moyenne. Les Alpes ont en 2010 une pyramide des âges très proche de la moyenne nationale et le même problème de **renouvellement des générations** à résoudre. Ainsi, parmi les chefs d'exploitation âgés de plus de 50 ans à la date du recensement, **seul un sur trois connaît son successeur**, un résultat proche de la moyenne nationale et peu différent entre le nord et le sud. La haute montagne semble cependant plus fragile.

Une perte de foncier avérée : en dix ans, les territoires de montagne alpins ont perdu 22 000 ha de surfaces agricoles (hors STH peu productives), soit une baisse de 5 %, contre 3 % en France. La perte est plus forte dans les Alpes du Sud (-7 %) que dans les Alpes du Nord (-5 %). L'artificialisation des sols liée à l'urbanisation du territoire et une déprise agricole dans certains secteurs sont les deux causes principales de cette diminution des surfaces agricoles, sans qu'on puisse déterminer leurs quotes-parts respectives. Cette évolution est quoiqu'il en soit préoccupante pour l'avenir de l'agriculture alpine.

Les surfaces irriguées ont diminué de 10 % entre 2000 et 2010, principalement dans les Alpes du Sud (-14 %). Dans les zones sèches du massif, l'usage de l'eau est une nécessité pour l'atteinte de l'autonomie fourragère des exploitations d'élevage et plus généralement pour toutes les cultures. Malgré cela, cette évolution, qui peut sembler surprenante dans un contexte de sécheresses répétées entre 2000 et 2010, est sans doute liée au cumul de différentes causes (abandon progressif des prises d'eau gravitaires pour les surfaces en herbe, et la difficulté à entretenir les canaux, par manque de main d'œuvre, augmentation du coût de l'irrigation, évolutions réglementaires, urbanisation...). Cette évolution est inquiétante dans la mesure où l'irrigation constitue un des leviers d'adaptation de l'agriculture au changement climatique. Avec trois années successives de sécheresse (2005 à 2007), celui-ci est devenu une réalité vécue par les agriculteurs alpins, et notamment les éleveurs qui cherchent à adapter leur système de production de fourrages (ce qu'illustre la forte progression des fourrages annuels et des prairies temporaires dans les Alpes du Sud).

Des dynamiques d'évolution contrastées selon les filières et les territoires

Le cheptel de vaches laitières diminue de 11 % à l'échelle du massif, soit autant qu'en moyenne française. Pourtant, l'élevage laitier se maintient globalement dans les zones valorisant le lait au sein de filières fromagères de qualité. Mais dans les zones de production laitière non démarquée (Isère et Hautes-Alpes), la production décline globalement (baisse du cheptel de vaches laitières de 21 %) et le

nombre d'exploitations décroît à un rythme très élevé (-40 % en dix ans). Dans les Alpes du Sud, le cheptel diminue très fortement, signe du déclin de la filière.

L'élevage ovin perd 6 % de brebis allaitantes en dix ans. Dans les Alpes du Sud, où l'élevage ovin est prépondérant, il diminue de 7 %, de même que dans la Drôme (-10 %). Si cette baisse reste largement inférieure à la moyenne nationale (-20 %), elle constitue un renversement de tendance inquiétant pour les Alpes du Sud où le cheptel avait augmenté jusqu'en 2000. Compte tenu de la faible restructuration des exploitations sur la période, les troupeaux ne s'agrandissent plus suffisamment pour compenser la baisse du nombre d'exploitations. La diminution du cheptel est plus marquée en zone de montagne au sens strict (-11 %) où des alternatives de production sont possibles, qu'en haute montagne (-2 %). A contrario, le cheptel se maintient dans les Alpes du Nord, avec des élevages en général de petite taille.

L'élevage de bovins viande, qui avait fortement augmenté dans la période antérieure et semblait une alternative à la production laitière, décroît désormais, avec une baisse de 9 % du cheptel, plus forte que la moyenne nationale (-5 %). Cette baisse se concentre sur certaines zones (Savoie, Hautes-Alpes) alors que le cheptel se maintient mieux dans d'autres (Alpes-de-Haute-Provence, Isère).

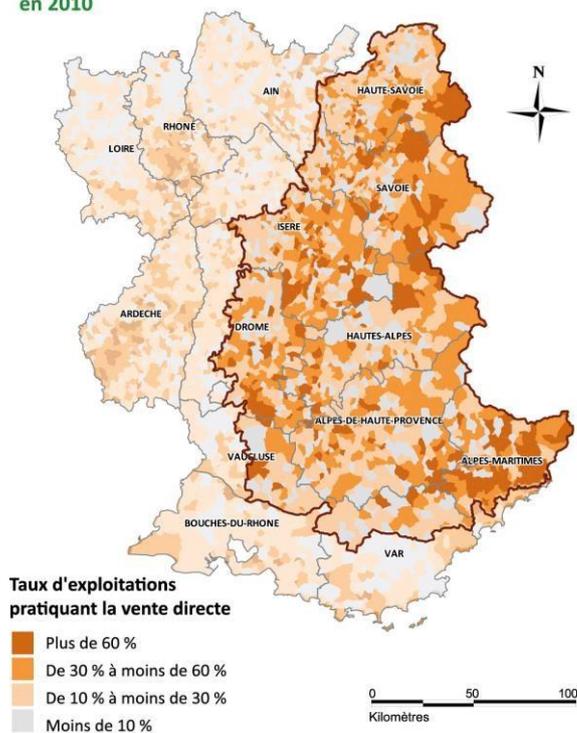
En parallèle se développent **d'autres productions d'élevage** qui, en l'absence de collecte organisée, reposent beaucoup sur la transformation fermière. Ainsi la production caprine se professionnalise et continue de se développer, sauf dans la Drôme où le cheptel diminue de 6 %. De même, la production de lait de brebis connaît une croissance importante même si son poids reste marginal à l'échelle du massif.

L'enquête pastorale révèle logiquement une diminution des effectifs estivés sur le massif.

Les effectifs estivés marquent le pas par rapport à 1996/97 : -4% d'UGB. Cette évolution affecte surtout les Alpes du Sud (-26% dans le 04, -14% dans le 06), tandis que le cheptel s'accroît en Savoie (+9%) et en Haute-Savoie (+8%) et reflète les évolutions des différents cheptels : ovins -7% (surtout représentés dans les Alpes du sud), vaches laitières +8% (présentes en Savoie et Haute-Savoie), tandis que les autres bovins diminuent de -6%. Caprins et équins estivés progressent respectivement de +9% et de +13%.

Dans les filières végétales, rares sont les types de cultures à voir leurs surfaces augmenter entre 2000 et 2010. Les surfaces en **maraîchage** (1860 ha) augmentent nettement, au nord comme au sud, sans doute pour répondre à l'augmentation des besoins sur les marchés locaux de niches. Les surfaces en **noyers** progressent, mais constituent une exception parmi les cultures fruitières, dont toutes les surfaces sont en baisse, dans un marché très concurrentiel et un contexte de crise sanitaire pour la pêche. Les surfaces en **vignes** sont également en baisse, malgré la stabilité des vignes d'appellation dans les Alpes du Nord. Les surfaces en **céréales** baissent significativement sur l'ensemble du massif (-11 %), contrairement à la tendance nationale.

La commercialisation en vente directe dans le massif alpin en 2010



La vente directe se développe : elle concerne un tiers des exploitations alpines, contre 28 % dix ans plus tôt. Si certaines orientations la pratiquent traditionnellement, comme le maraîchage (81%) ou les caprins (68 %), la progression est observée dans toutes les orientations techniques, avec une forte évolution pour les bovins allaitants. Les élevages bovin lait, viande et ovine se retrouvent ainsi au même niveau de valorisation en vente directe, autour de 22 % du nombre d'exploitations. La part de la vente directe est en général plus forte quand les productions sont peu développées : 35 % des exploitations ovines du nord valorisent en direct, contre 16 % des exploitations ovines du sud ; de même, 32 % des viticulteurs du nord vendent en direct contre 13 % au sud.

Une étude récente sur le renouvellement dans le massif alpin permet d'appréhender les dynamiques d'installation ainsi que l'agriculture alpine de demain.

Le renouvellement est un enjeu fort dans toutes les zones (Recensement agricole). Les exploitants de plus de 60 ans sont nombreux dans le massif : 50% dans les départements littoraux, 33% en plaine, 23% en montagne et 20% en haute-montagne. En parallèle, les moins de 40 ans représentent 20% des agriculteurs en haute montagne, 18% en montagne et 15% en plaine du massif (seulement 10.5% pour la zone la plus au sud). Plus de la moitié des exploitants ont plus de 50 ans en 2010. Sauf exception en haute-montagne, il y a plus d'agriculteurs de plus de 60 ans que d'agriculteurs de moins de 40 ans. Le besoin en renouvellement restera donc fort entre 2010 et 2020 étant donné l'importance de la tranche d'âge des 50-59 ans, et ce d'autant que beaucoup d'entre eux n'ont pas de successeurs connus. En haute montagne, les agriculteurs âgés sont moins nombreux, cependant, ils peinent plus à trouver des successeurs : la part des plus de 50 ans sans successeur connu atteint les 72 % en Haute montagne, contre 65 et 66 % en plaine et montagne.

De ce constat, il ressort un besoin d'anticipation en amont avec les cédants, pour travailler sur la transmissibilité des exploitations. Très peu de Déclaration d'Intention de Cessation d'Activité sont retournées, une animation dédiée reste à développer en partenariat avec l'Etat, les Chambres d'agriculture, les banques.

L'installation alpine est relativement dynamique, davantage en montagne qu'en plaine (MSA 2012-2015). Au total, le massif a compté 2580 installations entre 2012 et 2015, soit 645/ans. Les installations du massif représentent 4,8% des installations françaises contre 4,1% des exploitations françaises. Le rapport entre la répartition des installations par zone et la répartition des exploitations en 2010 permet d'estimer le renouvellement. En proportion, la haute montagne présente une plus forte part d'installation que d'exploitation (+5 pts). A l'inverse, la plaine présente une plus faible part d'installation que d'exploitations (-5 pts). La dynamique d'installation semble donc plus importante en zone de haute montagne qu'en plaine, au nord comme au sud.

Cette attractivité peut s'expliquer par l'attractivité du prix du lait dans les Alpes du Nord, une bonne image de cette agriculture, de petites exploitations de qualité, un potentiel de pluriactivité, un cadre de vie. La communication pour attirer les jeunes mérite d'être travaillée positivement avec ces arguments.

Des installations majoritairement en élevage en montagne, et presque exclusivement en haute montagne : Sur le massif alpin, trois quarts des installations se font en élevage, avec les productions historiques : 23% en élevage bovin et 19% en élevage ovin et caprin. En haute montagne les installations en élevage bovin représentent près de 40% (majoritaires en Savoie et Isère) et les installations en ovins/caprins plus de 30% (majoritaires dans les Alpes-Maritimes, la Drôme, les Alpes de Haute-Provence et les Hautes-Alpes).

Une plus grande diversité de productions dans les installations en montagne et en plaine. La zone de montagne est plus diversifiée que la haute montagne, avec plus de cultures végétales : notamment des grandes cultures dans la zone Alpes Vaucluse, du maraîchage/horticulture sur la zone Provence Azur au sud, et de l'arboriculture ou de la viticulture. En plaine, l'élevage n'est plus majoritaire.

Des évolutions dans les productions des installés : La part des installations en bovins lait diminue par rapport à la proportion d'exploitation de 2010 : -6%. A l'inverse, les installations augmentent en ovins viande (+6%) et dans les autres élevages (+ 6% en apiculture, aviculture, hors sol...). Des systèmes qui représentaient peu d'exploitations sont de plus en plus présents sur le massif alpin, notamment le maraîchage (+8%).

Les nouveaux installés en maraîchage sur les 4 ans (2012-2015) représentent un quart des exploitations présentes en 2010.

Une majorité d'installation sans les aides : La répartition moyenne en montagne et haute montagne est de : 40% de moins de 40 ans avec DJA, 30% de moins de 40 ans sans DJA et 30% de plus de 40 ans. L'installation non aidée concerne donc tous types de candidats, y compris des individus de moins de 40 ans, potentiellement éligibles. Les installations aidées représentent néanmoins une part importante des installations pour les élevages « traditionnels » : 50% des installations en ovin/caprin, 48% en bovins lait. En maraîchage, 47% des installations sont aidées.

Les installations dans les autres productions sont principalement non aidées : 86% d'installations sans aides en grandes cultures, 67% en équins, 65 % en arboriculture et autres fruits, 61% en viticulture. Les raisons avancées pour expliquer l'absence de demande de DJA dans les Alpes du nord pourraient être la nécessité de Mise aux normes qui n'est pas toujours faites, la part importante d'installation en pluriactivité (avec moins de diplômés agricoles et des revenus extérieurs rendant les projets non éligibles aux aides), mais la question reste pour expliquer cette situation dans les Alpes du Sud : les systèmes de production plus diversifiés, la crainte de l'engagement ?

L'installation aidée est stable sur la période 2011-2015 avec environ 200 installations par an. Une légère baisse en 2015, puis un pic d'installations en 2017 côté Sud et 2018 côté Nord, ce qui peut s'expliquer par la revalorisation de la DJA, les aides à l'investissement, des résultats économiques corrects en 2017, et peut-être par un effet de la nouvelle programmation PAC.

Une forte part d'installation aidée Hors cadre familial (HCF): 40% des installations ont lieu hors du cadre familial (moins en haute montagne : 33%), en majorité en création d'exploitation, alors que dans le cadre familial les installations se font majoritairement en société. Les hors cadre familiaux s'installent beaucoup moins en élevage bovin, grandes cultures, viticulture, arboriculture et PPAM et beaucoup plus en maraîchage, apiculture et équins. De ce fait, leurs surfaces à l'installations sont réduites : la moitié des installés ont moins de 6 ha, contre 38 ha pour ceux qui s'installent dans le cadre familial. Les installations hors cadre sont également plus tardives, avec une moyenne à 30 ans. Si on en retrouve à tout âge, elles ont principalement lieu après 26 ans, et on remarque un pic d'installation à 39 ans.

→ Les HCF s'installeraient moins en élevage bovin en raison de la prise de risque liée aux investissements en bovin lait, et par crainte de ne pas réussir dans ce type d'élevage. Le maraîchage paraît plus accessible, bien que cette production soit en réalité tout aussi technique. Les installations Hors Cadre Familial tardives, souvent en reconversion, avec des enjeux d'installation « dans l'urgence », présentent un besoin d'accompagnement spécifique pour sécuriser leur pérennité (formation, acquisition de compétences, suivi, parrainage).

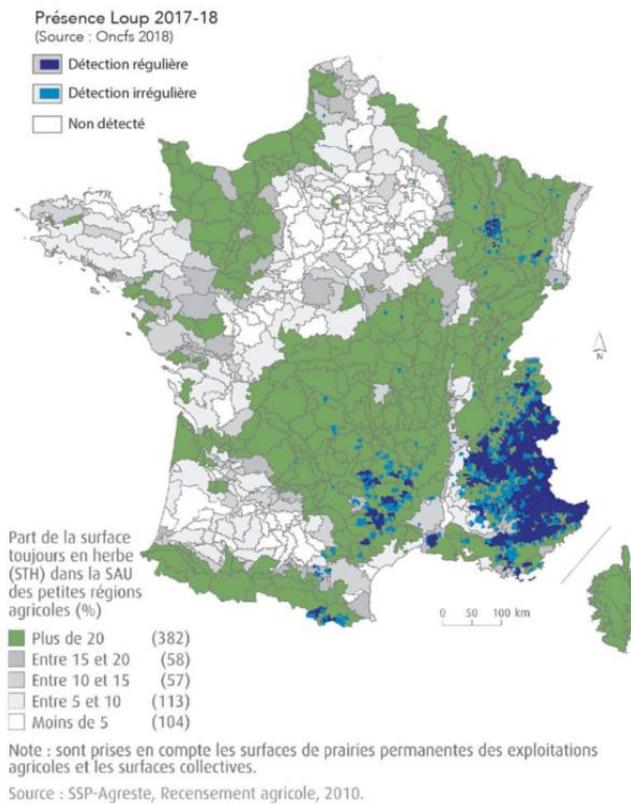
De plus en plus d'installation en formes sociétaires : La formule sociétaire était peu répandue dans les Alpes en 2010, mais elle gagne du terrain lors des installations. Les installations individuelles restent la norme en apiculture, maraîchage, PPAM... Mais en élevage, notamment bovin lait, les installations sont très majoritairement en GAEC.

Le développement des sociétés est une nouvelle donne à accompagner. Ce type d'installation nécessite une gestion de l'entente entre associés. En revanche, il présente un atout pour la pérennité des entreprises permettant le remplacement en cas d'accident ou de maladie, ainsi que sur la vivabilité : confort, congés...

La moitié des installations présente un projet de label : 25% en signe officiel de qualité et d'origine, et 28% en agriculture biologique (contre seulement 8% des exploitations en 2010). Le développement de l'agriculture biologique est très important, notamment en maraîchage (80% des projets), en grandes cultures (43%), en bovin viande (25%), en élevage caprin (24%), et ovin (18%). En bovin lait et arboriculture : des projets d'installation en bio commencent à émerger mais les signes de qualité sont privilégiés. → De nouveaux équilibres à trouver ?

La moitié des installations en élevage comportent des surfaces pastorales : 44% des 494 élevages de montagne et 72% des 226 élevages de haute montagne utilisent des surfaces pastorales. Pour ceux qui en ont, la surface pastorale moyenne à l'installation est de 106 hectares en haute montagne, et 108 hectares en montagne. Pour ces exploitations, ces surfaces représentent ainsi en moyenne 67 % de leurs surfaces. → Un levier à l'installation ?

Un facteur qui impacte particulièrement l'évolution de l'élevage dans les Alpes : la Prédation



L'expansion des loups en France, un nouveau facteur de fragilisation des filières d'élevage

Selon les données de l'ONCFS, les Alpes comptent, en sortie d'hiver 2018-19, 70 meutes sur les 92 Zones de Présence Permanente (ZPP) des loups recensées en France. L'expansion des loups en France rend vulnérable l'élevage de plein-air et le conduit à devoir modifier parfois drastiquement ses pratiques, notamment les systèmes pastoraux transhumants en alpages, qui sont les premières victimes. La France détient le record européen du nombre d'animaux d'élevage prédatés annuellement : 12 550 en 2018, et surtout une progression d'environ 1000 par an depuis 11 ans.

Les conséquences sont diverses et structurantes pour l'élevage alpin :

- Les territoires les plus vulnérables et trop difficilement protégeables envers la prédation sont moins pâturés et perdent alors peu à peu leurs caractéristiques de milieux écologiques ouverts ou semi-ouverts, qui sont tant une ressource fourragère précieuse que les habitats de nombreuses espèces floristiques et faunistiques remarquables et également à protéger
- Les exploitations affectées par des prédatons subissent des impacts économiques directs qui ne sont pas pris en charge par les dispositifs d'indemnisation (chute de la fécondité, baisse du nombre d'agneaux produits, arrêt du pâturage des agneaux et ou un besoin de complémentation, diminution de l'allotement pour simplifier la protection, réduction de l'état corporel des brebis à la descente /parc de nuit) et doivent participer aux investissements de protection (achat et entretien des chiens, cabanes pastorales, embauche de bergers et aide-bergers, déplacements supplémentaires)
- Le risque de prédation oblige les éleveurs à utiliser des chiens de protection dans leurs parcs de pâturage, qui,

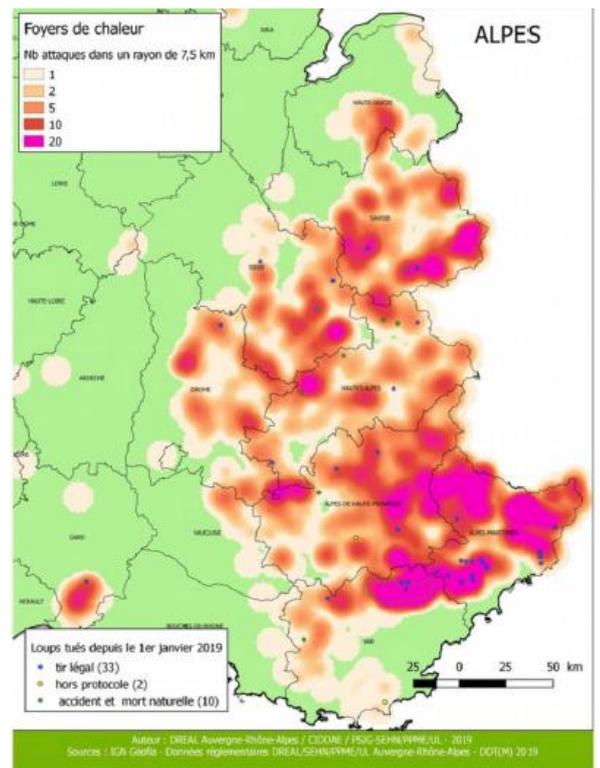


Figure 3 : Carte des constats d'attaques de loups en 2018 (« foyers de chaleur ») et des loups tués en 2019 (points de différentes couleurs), sur l'arc alpin français (Source : DREAL/SEHN/PPME/UL Auvergne-Rhône-Alpes – DDT(M) 2019.)

malgré les dispositifs mis en place (panneaux d'information), sont sources de conflits avec les autres usagers de l'espace (chasseurs, randonneurs)

En conclusion : des tendances de fond préoccupantes, et des dynamiques émergentes

Les évolutions de plusieurs filières sont préoccupantes, aussi bien en élevage que dans certaines productions végétales. La diminution de la production laitière en dehors des zones AOP/IGP et celle du cheptel de brebis montrent qu'il est difficile de maintenir une production agricole si une valorisation suffisante ne vient pas compenser les surcoûts liés aux handicaps inhérents aux zones de montagne. Les inquiétudes se concentrent sur certains territoires et, parfois, c'est le maintien même de l'agriculture et sa capacité à entretenir les territoires qui ne semblent plus assurés. Pour les filières d'élevage, notamment ovines, le problème de la prédation, bien qu'historiquement dominant dans le sud, concerne désormais toutes les Alpes avec une pression qui s'intensifie partout.

Malgré tout, une dynamique positive émerge autour de la proximité et de la préservation de l'environnement, en réponse aux attentes de la société. Des agriculteurs saisissent l'opportunité d'une demande croissante en produits locaux. Elle se traduit par le développement de la vente directe, une implication forte dans l'agriculture biologique, un développement de petites filières permettant de diversifier l'offre et d'aller sur des marchés de niches (production fermière, caprins, ovins lait, maraîchage). Cette évolution est favorable à l'installation et contribue à diversifier le tissu agricole alpin. Mais elle ne se situe pour l'instant pas à la même échelle que les grandes filières et ne répond pas autant aux enjeux d'occupation de l'espace. En effet, si les productions concernées sont en général à forte valeur ajoutée, elles occupent le plus souvent peu de foncier. Consolider les grandes filières tout en développant l'agriculture de proximité, constitue un enjeu important pour le massif alpin.

LE CONTEXTE PARTICULIER DE LA CONSTRUCTION DE LA PAC 2021-2027

La proposition de la Commission sur le cadre financier pluriannuel (CFP) pour la période 2021-2027 [COM(2018)0322 du 2 mai 2018] a établi le budget agricole de l'avenir. Même si l'Union continue de consacrer une part notable de son budget à l'agriculture (28,5 % du total de la période), on constate des coupes très importantes en prix courants (-3 à -5 %) et, surtout, en termes réels (-12 à -15 %), en raison de la sortie du Royaume-Uni (contributeur net au budget) et des besoins de financement résultant des nouvelles priorités de l'Union (migration, frontières extérieures, économie numérique, transports).

Le gouvernement français annonce vouloir maintenir **son soutien renforcé à l'élevage et à l'agriculture de montagne dans la réforme de la PAC**. Le cadre général pour la mise en œuvre de la PAC post 2020 permet en effet de réorienter les aides en faveur de l'élevage et de l'emploi. Néanmoins, la diminution du budget total de la PAC post 2020 va impacter les deux piliers.

Le Comité européen des régions a voté un avis sur le pastoralisme (NAT-VI/039) demandant de rendre obligatoire, pour les Etats membres ayant des montagnes, la mise en œuvre d'une politique de montagne intégrée utilisant de façon ciblée une partie conséquente des outils mis à disposition (paiements pour les aides à contraintes naturelles, aides aux zones défavorisées du second pilier, sous-programme spécifique pour les zones de montagne).

Une motion a été prise par le Comité de massif des Alpes sur la meilleure prise en compte de l'agro-sylvo-pastoralisme dans la PAC post2020, en identifiant les enjeux spécifiques pour le massif des Alpes suivants :

- Le maintien de l'Indemnité Compensatoire au Handicap Naturel à un niveau suffisant pour compenser les écarts de coût de production
- La reconnaissance et le maintien de l'éligibilité des surfaces pastorales et des surfaces collectives
- L'accompagnement des filières de montagne
- Le soutien aux investissements spécifiques en zone de montagne
- La prise en charge des dispositifs d'aide à la protection des éleveurs suite aux actes de prédation des troupeaux, en dehors des crédits dédiés à l'agriculture.

En 2019 et 2020, l'Etat et les Régions se mobilisent sur **l'élaboration du Plan stratégique national unique** qui définira les interventions et les modalités de mise en œuvre de la PAC à l'échelle nationale, couvrant les deux piliers de la PAC.

Le 30 Octobre 2019, un comité État-Régions consacré au FEADER a confirmé que pour la période 2021-2027, les Régions assureront le rôle d'autorité de gestion des aides du second pilier pour les aides non-surfaciées. L'Etat assurera le pilotage des aides surfaciées et de la gestion des risques. Pour les mesures qui leur sont confiées, les Régions bénéficieront du transfert des effectifs et des crédits nationaux correspondants.

Bien que le Ministère ait refusé la mise en place d'un sous-programme montagne au sein des massifs français dans le cadre de la PAC 2014-2020, il pourrait réfléchir, pour 2021-2027, à élaborer sur chacun des massifs de montagne, **une convention particulière adossée à la convention de massif** tel qu'établi dans les Pyrénées et le Massif central dans le cadre de la génération de programmes 2014-2020. Cette initiative est également proposée pour le massif des Alpes dans le volet « gouvernance » du présent dossier et s'articule avec les besoins exceptionnels de la filière fragilisée par le développement des populations de loups. Le plan national d'actions 2018-2023 sur le loup et les activités d'élevage annonce la mise en œuvre d'un PSEM sur les Alpes et le Massif central à partir de 2021 et le Ministre de l'Agriculture a missionné le Préfet coordonnateur de massif pour qu'il élabore une proposition en s'appuyant sur le groupe agriculture du comité de massif des Alpes.

LES ORIENTATIONS DE LA STRATEGIE AGRICOLE DU MASSIF DES ALPES 2021-2027

Réuni le 15 Octobre 2019 à Valence, le groupe agriculture du comité de massif propose, sur 2021-2027, de conserver les 4 grands objectifs identifiés dans le chapitre agriculture du Schéma de massif des Alpes :

1. Conforter et légitimer le pastoralisme du massif dans toutes ses composantes économiques, environnementales, culturelles ou historiques :

L'activité pastorale est indissociable des Alpes : les alpages sont nécessaires au maintien des exploitations d'élevage des vallées et couvrent 20% du territoire.

Les enjeux prioritaires identifiés sont :

- l'évolution des métiers et des techniques pastorales face aux chocs et aux opportunités, la conciliation des usages multiples des espaces pastoraux, et la valorisation des services écosystémiques rendus par le pastoralisme, ces enjeux qui passent notamment par la modernisation des espaces pastoraux, l'élaboration de plans d'aménagement et de gestion multi usages des alpages et des parcours, la qualification du métier de berger, la sécurisation des systèmes fourragers grâce aux surfaces pastorales, le maintien des dynamiques pastorales collectives.
- La pratique de la transhumance collective nécessite la mise en place d'actions sanitaires spécifiques visant à garantir un haut niveau de qualité sanitaire des produits et des animaux afin de préserver la santé publique, de conforter la compétitivité des élevages et d'inscrire la production agricole dans une logique d'utilisation durable des espaces naturels.
- Les races rustiques font partie intégrante du patrimoine identitaire des territoires, des systèmes d'élevage et des produits du massif tout autant qu'une pièce maîtresse pour la performance des activités pastorales. L'enjeu est de maintenir des schémas de sélection performants et à la pointe de l'innovation sur les races locales alpines alliant rusticité, diversité génétique, performance économique et adaptation aux systèmes montagnards et pastoraux.
- La modernisation du pastoralisme passe également par une maîtrise accrue de la cohabitation avec le loup, la pérennisation des moyens de prévention (adaptation des techniques pastorales et de conduite des troupeaux), et la qualification du métier de berger. L'approche du pastoralisme doit être structurée à l'échelle du massif pour prendre en compte les interrelations entre les filières d'élevage, les espaces pastoraux et les possibilités d'abattage, ainsi que les nécessaires adaptations aux effets du changement climatique.

2. Améliorer la compétitivité des exploitations par la valorisation des produits agricoles du massif

Afin d'améliorer la compétitivité des exploitations du massif, il s'agira de conforter des filières d'excellence (Marques, Signes de Qualité et d'Origine, bio), d'améliorer la répartition de la valeur ajoutée pour assurer le maintien de la production en montagne lorsque c'est possible et de renforcer la valorisation des produits et la vente en circuit court par l'accompagnement notamment de systèmes collectifs. Dans une logique de solidarité ville-montagne et en lien avec l'accueil touristique, les

initiatives de développement de la transformation des produits agricoles de montagne par l'ingénierie, la recherche innovation, l'appui aux porteurs de projet, le suivi sanitaire pourront être accompagnées. Pourront également être appuyées les initiatives de valorisation et de diversification de la production et des activités dont l'accueil touristique :

- En favorisant la diversification y compris dans des productions nouvelles dans un esprit d'innovation : petits fruits, plantes aromatiques, nouvelles variétés horticoles...
- En créant des synergies avec le développement local touristique au sein des espaces valléens et en valorisant les activités agricoles dans les stratégies de promotion, d'offre et d'accueil (y compris hébergement à la ferme).

Par ailleurs, il est important de noter les travaux interrégionaux menés par la commission interrégionale des abattoirs. Certaines collectivités ou agglomérations ont la compétence abattoirs ce qui pourrait renforcer une logique de circuits courts. Le tissu des abattoirs sur le massif doit être maintenu.

3. Assurer la viabilité structurelle et économique des exploitations

L'atteinte de cet objectif passe par différents leviers, notamment celui de reconquérir et préserver le foncier agricole :

- Par rapport à la concurrence foncière de l'urbanisation notamment dans les documents de planification (SCOT) et droits de sols (PLU et PLUi), et par rapport aux aménagements qui impactent les alpages
- Par rapport à la fermeture des espaces ouverts par des dynamiques de reconquête inscrites par exemple dans des PAEC, Plans de paysage et les Troupeaux d'intérêt collectif.
- Par rapport à un risque d'accroissement des conflits de multi-usage liés notamment au tourisme et à la fréquentation récréative
- Par rapport à la sécurisation de l'utilisation des alpages et des parcours
- Par rapport à la présence du loup et aux difficultés réelles et croissantes de protection des troupeaux
- Par rapport à l'enjeu de transmission des exploitations : exploitation sans repreneur se traduisant souvent par un démantèlement.

Il s'agit aussi d'aider à l'installation de jeunes agriculteurs en montagne et d'aider à la transmission des exploitations : accompagner les exploitants en cours d'arrêt d'activité, favoriser le maintien des structures d'exploitation viable, accompagner le renouvellement des exploitations, notamment au regard des difficultés d'accès au foncier et des difficultés de succession des exploitations à fort capital. Enfin, afin d'assurer la viabilité économique des exploitations, une modernisation des exploitations et des installations collectives est nécessaire : modernisation des équipements et des aménagements pastoraux, mais aussi modification des pratiques par l'adaptation technique (races locales adaptées au pastoralisme, productivité, valorisation de la production, etc.), l'innovation et la recherche de la triple performance.

4. Améliorer la gestion et le partage des ressources

Il s'agit de sécuriser l'autonomie fourragère des exploitations d'élevage de montagne fortement menacée par le changement climatique, le morcellement et les indivisions des surfaces fourragères, ainsi que par l'artificialisation du foncier (rurbanisation diffuse), en jouant sur les deux leviers que sont d'une part les surfaces pastorales et d'autre part les surfaces prairiales naturelles ou artificielles.

Par ailleurs, une vigilance accrue est à maintenir sur la ressource en eau. Il s'agit de concilier le maintien d'une irrigation plus performante et le rétablissement de l'équilibre quantitatif de la ressource en eau, par une adaptation des prélèvements d'irrigation agricoles dans le cadre de la gestion quantitative découlant de l'application du SDAGE du bassin Rhône Méditerranée. Les systèmes favorisant les économies d'eau seront soutenus : outils d'irrigation économe, stockage de l'eau, ressources de substitution, etc. Cette adaptation a vocation à sécuriser l'irrigation dans les zones en déséquilibre quantitatif. Une modernisation des canaux gravitaires de montagne est également à prévoir dans la mesure où cette dernière ne vient pas en contradiction avec les externalités environnementales liées à cet usage.

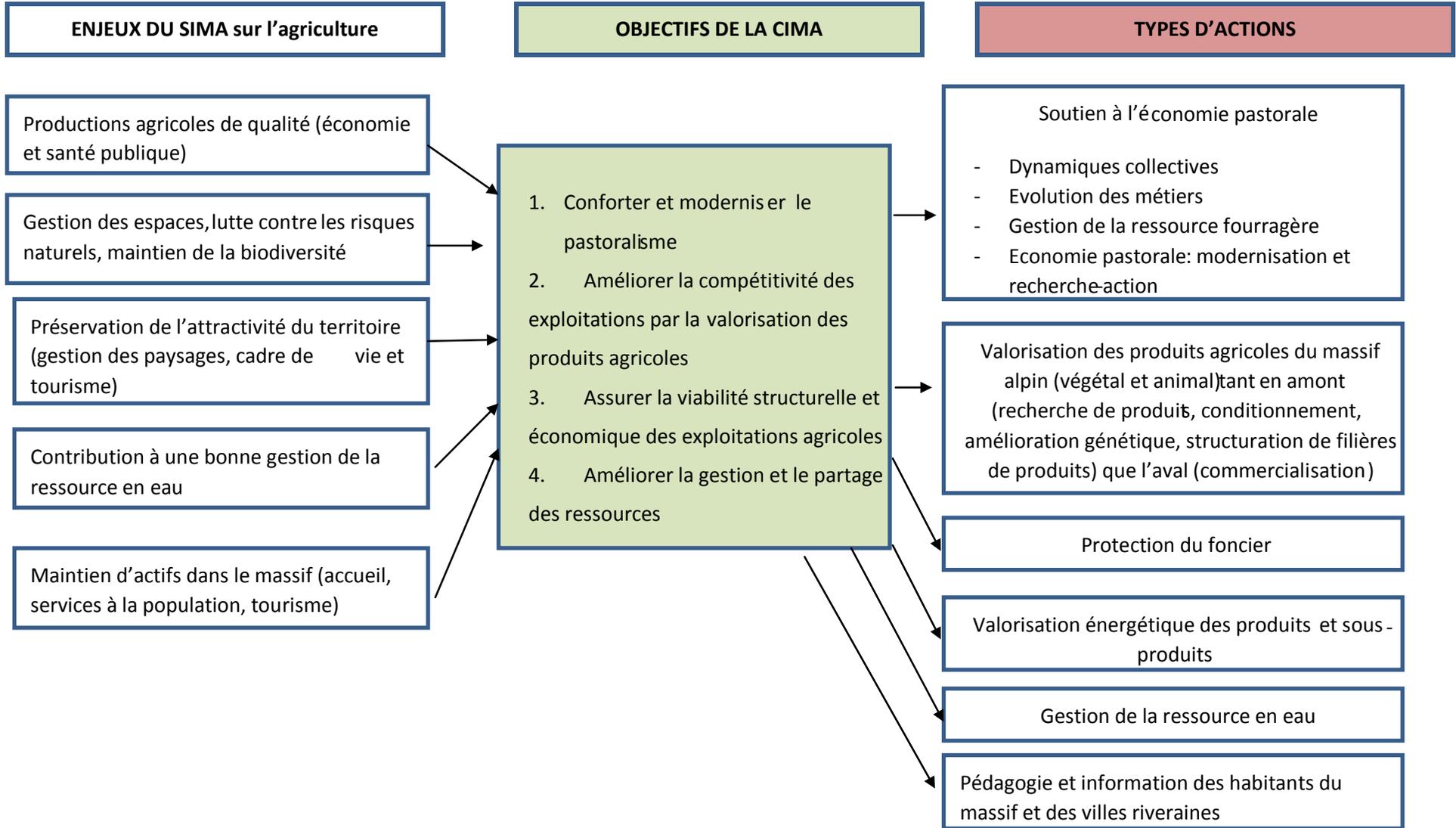
Poussée par une spécialisation croissante, l'agriculture alpine devra aussi renforcer ses liens avec les autres acteurs de son territoire, que ce soit pour anticiper le partage des ressources que pour développer des nouvelles activités (agro-tourisme par exemple) ou mieux valoriser les opportunités de marchés locaux.

Il s'agira enfin de conforter et valoriser les différents services écosystémiques que l'agriculture alpine rend : maintien de la biodiversité animale et végétale domestique et naturelle et entretien des espaces naturels et des territoires (espaces naturels remarquables ou sensibles, réservoirs de biodiversité et corridors écologiques...), maintien des paysages, gestion des risques naturels en montagne, services à la population, santé publique, accueil, culture et patrimoine...

De plus, sur la période de programmation précédente, le portage d'opérations de projets par un collectif (plusieurs structures, en interrégional) a été identifié comme facteur de réussite des projets. Aussi, seront soutenues dans la prochaine CIMA en priorité les opérations portées par un collectif.

Au-delà d'une politique d'intervention coordonnée à l'échelle du massif des Alpes entre financeurs, les stratégies territoriales doivent aussi être coordonnées en faveur du développement économique local, pour le maintien de l'agriculture à l'échelle des vallées, avec les politiques publiques d'offre et d'accueil touristique, de politiques de services au public. Les différents échelons d'intervention sur les territoires (Etat, grandes collectivités, intercommunalités...) doivent pouvoir agir de manière concertée sur les territoires du massif, à l'exemple des territoires de parcs naturels régionaux ou de territoires LEADER.

Schéma 1 : Articulation des enjeux / objectifs et types d'actions proposés



UNE GOUVERNANCE AU NIVEAU DU MASSIF ADOSSEE A UN PLAN DE SOUTIEN A L'ELEVAGE DE MONTAGNE

A l'instar de la proposition faite sur la période 2014-2020, à l'initiative du Président de la Commission Permanente du Comité du massif des Alpes ainsi que du Commissaire à l'aménagement du massif, Il est proposé de créer avec l'ensemble des acteurs du massif alpin, **un cadre d'intervention coordonné des politiques en faveur de l'économie agricole montagnarde alpine de type du Plan de Soutien à l'Economie Montagnarde (PSEM)** (exemple dans les Pyrénées) ou Dispositif Intégré pour l'Agriculture de Massif, pour la période post 2020.

Ce type de dispositif se distingue des politiques « classiques » de développement agricole ou territorial par son caractère innovant, interrégional et multi-fonds. Il permet la mise en cohérence des moyens d'accompagnement des actions constitutives du plan et la mobilisation de sources de financement différenciées par thématiques (crédits nationaux complémentaires du Ministère de l'Agriculture, crédits dédiés à l'aménagement des territoires, Agence de l'Eau, FEDER et FEADER, Régions, Départements, autres Collectivités) et ayant un champ d'action interrégionale. Il coordonne mais n'exclut pas les autres approches territorialisées par régions, vallées ou alpages.

A ce stade de réflexion sur l'élaboration de la programmation post 2020, il semble opportun d'envisager ce type de dispositif intégré, comme proposé par le Ministre de l'Agriculture, Stéphane Travert dès octobre 2018 en réponse à la dégradation des conditions d'exploitation de l'élevage alpin, confronté à la présence du loup.

Ce dispositif pourrait s'appuyer sur le groupe de travail « agriculture » du comité de massif, véritable gouvernance des acteurs pour l'agriculture du massif, , groupe qui s'est réuni régulièrement depuis 2015 au rythme de trois fois par an, afin de :

- Suivre la mise en œuvre de la stratégie agricole des Alpes et de la faire évoluer en fonction des enjeux. Le comité de massif valide et suit l'avancement de la stratégie agricole et son avis est recueilli sur les options avancées.
- Proposer des solutions techniques à mettre en place pour répondre aux enjeux agricoles du massif (notamment de nouveaux enjeux auxquels les outils proposés pour la période 2014 – 2020 ne pourraient pas répondre).
- Partager la connaissance des opérations les plus pertinentes ou les grands projets à transférer, mutualiser.
- Coordonner les sources de financements et contribuer à les rendre lisibles pour les acteurs en optimisant les effets leviers.

Ce groupe de travail a atteint les objectifs qui lui sont assignés. La dynamique se poursuit pour faire vivre la stratégie agricole du massif des Alpes. Aussi, les partenaires (professionnels, Etat, Région) continuent d'affirmer la nécessité de cette instance de travail coordonnée à l'échelle interrégionale.

DISPOSITIF INTEGRE POUR L'AGRICULTURE DES MASSIFS

AXES



Des axes stratégiques, basés sur la valorisation des ressources et la fixation des porteurs de projets



Sécuriser et renouveler les systèmes de production dans les Massifs

- Développement d'une agriculture durable - Valorisation des ressources locales (races, terroirs, pratiques, surfaces herbagères et pastorales)
- Gestion innovante ou expérimentale du foncier / de l'eau
- Installation de nouveaux actifs dans les filières et les territoires
- Adaptation des systèmes au changement climatique
- Dialogue agriculture et société



Faire des Massif des territoires de valeur ajoutée

Diversification des productions pour compléter l'offre montagnarde et renforcer les synergies

- Organisation des filières et des démarches valorisantes
- Déploiement de nouvelles démarches
- Recherche de nouveaux marchés
- Reconnaissance et valorisation des services environnementaux, sociaux et culturels rendus par les systèmes herbagers et pastoraux



Conforter les activités pastorales

- Aménagements et améliorations pastorales (cabanes, équipements...) - Fonctionnement (bergers, aide bergers, portage hélicoptère) - des organisations collectives
- Communication et démonstration
- Expérimentation, études à thème pastoral

ACTIONS



Des actions phares à l'horizon 2025, au service d'un développement intégré des filières et des territoires



Un **observatoire au service de la prospective** pour émettre des propositions d'adaptations aux spécificités montagnardes

- Un référentiel technico-économique des systèmes de production
- Des études prospectives et feuilles de route pour l'agriculture
- Des analyses de politiques publiques et propositions



Un **accompagnement à l'émergence de projets innovants** pour créer de la valeur ajoutée au sein des filières et au bénéfice des territoires

- Un appui aux porteurs de projet
- Des projets de recherche et développement
- Une capitalisation d'expériences et un transfert de connaissances



Une **communication transversale** sur la chaîne de valeur des filières agricoles pour sensibiliser aux enjeux de l'agriculture de Massif

- A destination des élus et acteurs de développement
- A destination du grand public et des consommateurs



De **l'animation territoriale et sectorielle** pour optimiser la valorisation des ressources et dynamiser la production



Des **investissements structurants** (matériel et immatériel) pour développer durablement les filières

- Des équipements et matériels spécifiques montagne
- Des infrastructures collectives situées en zone de massif
- Des travaux d'améliorations pastorales et des cabanes

« Un cadre stratégique partagé par les massifs français, pour un développement intégré des filières agricoles au bénéfice des territoires de montagne »

OUTIL



Des outils spécifiquement déployés sur les massifs



Des **instances consacrées** pour mutualiser les connaissances, construire des stratégies communes et mettre en œuvre des actions cohérentes

- Comité de Massif et Commissions spécifiques
- Schémas directeurs et programmes de développement associés (politiques de cohésion, PAC, Plan montagne)



Des **dispositifs financiers pluriannuels** pour accompagner durablement le développement des Massifs

- Convention de Massif
 - FNADT
 - Convention spécifique MAA
 - Conseils Régionaux
- Programme de Développement Rural Régional FEADER
- Réseau Rural National FEADER pour les actions intermassifs spécifiques
- Programme Opérationnel Interrégional FEDER
- Fonds d'investissements participatifs

Types d'actions →

Objectifs et champs ↓

	Instances consacrées pour mutualiser les connaissances, construire des stratégies communes et mettre en œuvre des actions cohérentes	Observatoire au service de la prospective pour émettre des propositions d'adaptations aux spécificités montagnardes	Accompagnement à l'émergence de projets innovants pour créer de la valeur ajoutée partagée au sein des filières au bénéfice des territoires	Communication transversale sur la chaîne de valeur des filières agricoles pour sensibiliser aux enjeux de l'agriculture de Massif	Animation territoriale et sectorielle pour optimiser la valorisation des ressources et dynamiser la production	Investissements structurants (matériel et immatériel) pour développer durablement les filières
<p>Contribuer à des activités pastorales robustes et dynamiques et à des paysages pastoraux attractifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aménagements et améliorations pastorales (cabanes, équipements...) • Fonctionnement du pastoralisme (bergers, aide bergers, portage héliportage) • Fonctionnement des organisations collectives • Expérimentation, études à thème pastoral (lié au contexte de prédation, de changement climatique, de multi-usage, biodiversité...) • Communication et démonstration 	<p>Animation de réseaux d'acteurs : groupe agriculture du Comité de Massif et Commission produits de montagne</p>	<p>Typologie des systèmes de production</p> <p>Données technico-économiques par système de production</p> <p>Données macro-économiques par échelle géographique</p>	<p>Capitalisation d'expériences, mutualisation et valorisation des connaissances</p> <p>Mise en réseau et Appui aux porteurs de projet innovants, relevant de démarches collectives (aides à la décision, montage du projet, recherche de synergies et de partenariats...)</p> <p>Mise en œuvre de projets de recherche et développement en réseau alpin</p>	<p>Communication générale sur les aménités de l'activité agricole et pastorales à destination du grand public</p>	<p>Animation et promotion des activités pastorales</p> <p>Animation foncière et lutte contre l'artificialisation des terres (création d'AFP, contribution aux documents d'urbanisme)</p> <p>Diagnostics pastoraux</p>	<p>Aménagements pastoraux : construction ou rénovation de cabanes pastorales (y compris ateliers techniques, cabanes d'urgence liées à la prédation), clôtures, dessertes, abreuvements ; reconquête pastorale...</p> <p>Outils de conduite des troupeaux : gardiennage, logistique (dont portage) et moyens spécifiques</p>
<p>Sécuriser et renouveler les systèmes de production dans les Massifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Expérimentation, études sur l'agriculture durable, agro-écologique (AB, HVN, HVE...) • Valorisation des ressources locales (races, terroirs, pratiques, surfaces herbagères et pastorales) • Adaptation des systèmes de production au changement climatiques • Gestion innovante ou expérimentale du foncier (zones intermédiaires, réouverture) • Modernisation des canaux de montagne et soutien aux économies d'eau • Animation territoriale pour concilier le multiusage des espaces agricoles • Installation de nouveaux actifs dans les filières et les territoires • Dialogue agriculture et société 		<p>Etudes prospectives et analyses d'impact des facteurs de changements sur les systèmes de production (climat, prédation, marchés, politiques publiques...)</p> <p>Feuilles de routes des filières agricoles et proposition d'adaptation des politiques publiques</p>				

<p>Faire des Massifs des territoires de valeur ajoutée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation des filières et des démarches valorisantes existantes • Investissements dans la valorisation des produits (transformation et commercialisation) • Recherche de nouveaux marchés • Identification de démarches de valorisation complémentaires à construire, • Promotion des produits de montagne • Etudes pour l'émergence de filières innovantes, valorisation des co-produits (cuirs, laine...) • Diversification des productions pour compléter l'offre montagnarde et synergies avec les autres secteurs d'activités • Appui à la structuration de filières, à la commercialisation de proximité (PAT), études stratégiques (abattoirs) • Reconnaissance et valorisation des services environnementaux, sociaux et culturels rendus par les systèmes herbagers et pastoraux 				<p>Promotion des produits de montagne et marketing territorial</p>	<p>Appui au développement de démarches de valorisation, en lien avec les plans de filières</p>	<p>Outils de valorisation des produits de montagne (création ou modernisation des outils) : transformation, conditionnement, commercialisation</p>
<p>Fonds et programmes </p>	<p>Convention de Massif (FNADT, convention spécifique MAA, Conseils Régionaux) PRDA MassifPOI FEDER, RRN FEADER</p>			<p>PDRR FEADER (bonification des taux et dé plafonnement des montants) POI FEDER, Fond d'investissement participatif</p>		

		STRATEGIE ALPINE 2021-2027					
Articulation des soutiens du massif des Alpes		Min Agri (convention particulière)	FNADT	AE RMC	REGIONS	FEADER	Spécificité alpine
Axes de travail	Thématiques						
Pastoralisme (hors mesures de protection et indemnisation)	Aménagement et amélioration pastorales (bâtiment, cabanes avec AEP, clôtures, hydraulique agricole / abreuvement)				x	x	Forte
	Conditions de fonctionnement du pastoralisme (berger, aide-berger ; Portage/hélicoptage)				x	x	Forte
	Fonctionnement des organisations collectives (dont CORAM et sanitaire)	x			x	x	Forte
	Expérimentation, études à thème pastorale (biodiversité, changement climatique, multiusage, chiens de protection,...)	x			x	x (RRN)	Forte
	Communication et démonstration	x	x		x	x (RRN)	Forte
Valorisation des produits	Investissement dans la valorisation des produits (transformation, commercialisation)				x	x	Faible
	Appui à la structuration de filières d'identification (SIQO) et de commercialisation de proximité (PAT), études stratégiques (abattoir,...)		x		x	x	Moyenne
	Etude pour l'émergence de filières innovantes de diversification (laine, agritourisme, ...)		x		x	x	Moyenne
	Promotion des produits de montagne		x			x (RRN)	Forte
Viabilité structurelle des exploitations	Animation foncière et travaux (réouverture des zones intermédiaires, lutte contre artificialisation,)	x	x		x	x	Forte
	Modernisation des canaux de montagne et soutien aux économies d'eau			x	x	x	Forte
Gestion et partage des ressources	Animation territoriale pour concilier le multi-usage des espaces agricoles		x		x	x	Forte
	Accompagnement des nouvelles formes d'installation et de transmission		x		x	x	Faible
Animation	Expérimentation, études sur l'agriculture durable et biologique en lien avec transition écologique et énergétique (GIEE, référence TKE et diffusion)	x			x	x	Moyenne
			x			x (RRN)	Forte